

Banque commerciale du Canada

M. Edwards: On a parlé de cinéma tout à l'heure; le titre du film est *Ordinary People*.

M. Rodriguez: Ce n'est pas une réponse.

M. Riis: Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) vient d'une région du pays qui éprouve d'énormes difficultés économiques. Bon nombre d'entreprises de sa localité auraient fait faillite et d'autres, dans des secteurs essentiels, risquent d'en faire autant. Pourtant, elles ne bénéficient pas d'un renflouement. Les petites et moyennes entreprises doivent se débrouiller toutes seules. Comment le député peut-il intervenir aujourd'hui pour souscrire à ce renflouement d'une banque? On ne renfloue pas les petites entreprises, mais on renfloue les banques. Comment le député peut-il expliquer cela à ses électeurs?

M. Edwards: Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à cette question en faisant allusion au film *Ordinary People*. Comme la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) l'a si bien dit, nous essayons de protéger les déposants et les emprunteurs de cette banque de toutes les façons possibles.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais que le député nous définisse ce qu'on entend par libre entreprise. Nos vis-à-vis parlent sans cesse de la libre entreprise et de mettre un terme à toute intervention gouvernementale dans le secteur privé. Ils semblent maintenant avoir changé leur fusil d'épaule au sujet de cette question. Le député pourrait-il nous donner une définition succincte de ce qu'on entend par un régime de libre entreprise?

M. Edwards: Monsieur le Président, probablement que la meilleure façon de définir la libre entreprise, c'est de dire que c'est le contraire de ce qu'on connaît maintenant sous le nom de libéralisme au Canada.

M. Deans: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet, mais je sais que le député reconnaît qu'il s'agit là d'une banque plutôt unique, car en un sens elle ne fait pas affaire avec des gens ordinaires comme les autres banques le font. Ce n'est pas le genre d'établissement où vous passez pour encaisser votre chèque, déposer \$10 et examiner votre carnet d'épargne pour voir où vous en êtes. Même dans ce cas, les gens ordinaires qui ont des dépôts de moins de \$60,000 auraient été complètement couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, comme tous les autres gens. Les actionnaires ne recevront rien pour la majeure partie des dix prochaines années et peut-être même plus. La valeur de leurs actions est tombée de plus de \$20 à pratiquement rien pour le moment. Elles ne sont pas négociables.

● (1720)

Ce sont en fait les autres banques qui ont des dépôts de 150 millions à la Banque Commerciale du Canada qui profiteront le plus de la consolidation. Le député ne trouve-t-il pas raisonnable d'en conclure que ce ne sont pas les citoyens ordinaires qui ont été protégés et que le gouvernement a renfloué les banques sur l'ordre de cette banque.

M. Edwards: Monsieur le Président, ce sont les petites entreprises qui avaient emprunté de l'argent à la Banque Commerciale du Canada et leurs familles ainsi que les citoyens ordinaires qui dépendent d'elles qui ont été protégés. Comme l'a dit le

ministre, on voulait protéger d'abord les déposants, puis les emprunteurs et enfin les actionnaires.

Mme Coppes: Monsieur le Président, le député a fait des déclarations spécieuses sur le bon travail que fait le gouvernement en renflouant la Banque Commerciale du Canada. Le député sait sans doute que d'après le rapport annuel de 1984 de la Banque Commerciale du Canada, la perte de 22c. par action ordinaire est imputable notamment aux taux d'intérêts élevés.

Pourrait-il nous dire ce que le gouvernement fait pour réduire l'écart révoltant entre le coût des emprunts et le rendement des placements? Que fait le gouvernement à ce sujet?

M. Edwards: Monsieur le Président, je crois que le ministre des Finances (M. Wilson) a répondu aujourd'hui à cette question. La chute des taux d'intérêt commence à restreindre cet écart malheureusement prononcé.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi dire quelques mots au sujet de ce projet de loi spécial sur la «grosse banque de Barbara», car je trouve cette mesure assez exceptionnelle.

Ce projet de loi m'incite à me demander, et il en va de même pour un grand nombre de mes électeurs de Saskatchewan et naturellement pour beaucoup d'Albertains, s'il n'y a pas deux poids deux mesures dans la façon dont on traite les épargnants de la Banque Commerciale du Canada et ceux de Pioneer Trust. A ce sujet, voici ce qu'a déclaré hier la ministre elle-même d'après le *Citizen* d'Ottawa:

Cependant, M^{me} McDougall a déclaré aux Communes que l'avenir du système bancaire et le sort des actionnaires de la Banque Commerciale du Canada n'étaient pas du tout ce qui avait incité le gouvernement à approuver le plan de sauvetage.

«Nous n'avons pas décidé de sauver la banque... nous avons décidé de sauver ses emprunteurs et les épargnants» a-t-elle dit.

Naturellement, elle est d'accord. Le but principal était de sauver les épargnants et les emprunteurs qui étaient clients de la Banque Commerciale du Canada.

Seulement voilà, si le Parlement peut prendre une telle mesure en faveur des clients de la Banque Commerciale du Canada, pourquoi ne peut-il pas faire la même chose pour les clients de Pioneer Trust? J'ai pu me rendre compte, en discutant avec des députés d'en face, que beaucoup étaient d'accord avec moi. Puisque nous avons établi ce genre de précédent, le Parlement doit trouver une façon de faire en sorte que les Canadiens ordinaires de l'Alberta et de la Saskatchewan ne soient pas victimes de discrimination. J'aimerais bien que les députés du parti conservateur manifestent un peu leur appui, car je suis sûr que la plupart d'entre eux partagent mon avis.

Permettez-moi d'expliquer ce que je veux dire. Aujourd'hui, pendant la période des questions, j'ai dit que j'avais en main une lettre d'un agriculteur de la Saskatchewan. Il m'a autorisé à utiliser son nom. Il s'appelle R. S. Schwartz et habite à Englefeld, en Saskatchewan. Voici la lettre qu'il a écrite: